

SALLE FORGE Enclume (Bas)	1 journée en semaine	130 €	350 € (dégradations)
	1 Week-end	180 €	
	<u>Tarif à l'heure</u>	5 €	150 € (ménage)
SALLE FORGE (les deux salles)	Week-end	350 €	350 € (dégradations)
			250 € (ménage)

	DESCRIPTIF	NOUVEAU TARIF	MONTANT CAUTION
SALLE DE DANSE	<u>Tarif à l'heure</u>	5 €	160 €
SALLE DE PEINTURE	<u>Tarif à l'heure</u>	5 €	160 €
SALLE PIERRE JAQUES	1 journée en semaine	470 €	500 € (dégradations)
	1 Week-end (vendredi-dimanche)	750 €	
	<u>Tarif à l'heure</u>	15 €	
	Forfait perte des clés	Suivant facture de remplacement	250 € (ménage)
	Forfait perte carte magnétique		
	Forfait maintenance gardiennage (en cas déclenchement alarme)		

	DESCRIPTIF	NOUVEAU TARIF	MONTANT CAUTION
SALLE PIERRE JAQUES POUR LES COMMERCANTS	1 journée en semaine	600 €	800 €
	1 Week-end (samedi- dimanche)	1 000 €	
MARCHAND AMBULANT	Par jour	11 €	
MARCHE LOCAL ET BIO	Par année	70 €	
EVENEMENT COMMUNAL	Par emplacement (particulier et professionnel)	5 €	
	Par emplacement association Versonnex	Gratuit	

Il est précisé que, concernant la location des salles communales, des arrhes à hauteur de 30 % du montant de la location, seront à verser à la réservation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 2 mois avant la date prévue.

Pour tout événement organisé par la commune, pour les commerçants et les particuliers, le tarif fixé serait de 5 € l'emplacement et la gratuité pour les associations de la commune.

Chaque événement aurait son règlement intérieur et son dossier d'inscription

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20221205-D202212055-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2022

De plus, le droit de place pour le marché a été fixé à 70 € pour l'année.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les modifications et nouveaux tarifs ci-dessus applicables à compter du 5 décembre 2022

DIT que les crédits en résultant seront imputés dans le budget de l'exercice en cours,

DIT que la présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures relatives à tous les tarifs mentionnés dans cette délibération.

Rendu exécutoire

Le 06/12/2022

Publié

Le 07/12/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

